

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

42. Adhésion à l'association RECIT

Monsieur DUBOST rapporte :

RECIT est une association qui fédère les structures et porteurs de projets engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes en Pays de la Loire. Elle bénéficie du soutien de l'ADEME, de la Région des Pays de la Loire et du Département de Loire Atlantique. Au 1er janvier 2023, RECIT regroupait 82

adhérents : porteurs de projet, collectivités, acteurs publics et structures d'accompagnement.

RECIT met à disposition de ses adhérents des services et outils mutualisés avec le réseau national Energie Partagée pour accompagner le développement de projets en énergies renouvelables et permettre aux citoyens de s'approprier la question énergétique.

L'adhésion à cette structure serait de nature à apporter un appui à la Ville en terme d'animation territoriale sur le champ des énergies renouvelables et d'ingénierie de développement de projets d'énergies citoyennes ou partagées.

Au titre de collectivité adhérente, la commune pourra ainsi bénéficier de :

- Partage d'expériences (retour d'expérience, visites de site, Webinaire, échanges d'informations...),
- Gain en compétences spécifiques (méthodologiques, techniques, juridiques, financières) pour accompagner ses propres projets d'énergie renouvelable ou ceux portés par des citoyens,
- Appui des acteurs citoyens du territoire dans l'émergence de leurs projets.

L'engagement des citoyens est indispensable à l'atteinte de l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 qui a été fixé dans le cadre notre labélisation « Territoires Engagés Air Climat Energie ».

Pour les villes de la taille d'Orvault, le montant annuel de la cotisation s'élèvera entre 500 et 550 € selon la base de tarification appliquée pour les communes de 0,02 euro/habitant/an (chiffre INSEE).

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de la Ville à l'association RECIT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer toute convention nécessaire

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 05 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023